

Etablissements DARTY et FILS
société par actions simplifiée
au capital de 23 470 382 EUR
129 avenue Galliéni
93140 BONDY



GREFFE

10 AOUT 2011

R.C.S. BOBIGNY B 542 086 616

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIE UNIQUE DU 21 JUILLET 2011**

PREMIERE DECISION

L'associé unique, sur proposition du Président décide de réactualiser la rédaction de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social, et d'étendre ledit objet social à l'activité de courtage en assurances et de mandataire d'intermédiaire en assurances, sans qu'il y ait création d'un être moral nouveau.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, en conséquence de l'adoption de la décision précédente décide de modifier l'article 2 des statuts qui sera désormais libellé, ainsi qu'il suit

ARTICLE 2

La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger

- La fabrication et le commerce par tout canal de distribution (tel que points de vente physiques, vente par téléphone, vente par internet) de tous vêtements, de tous articles ménagers, appareils ménagers et électrodomestiques, appareils de réception, de reproduction, de diffusion et/ou d'enregistrement du son et de l'image, appareils haute-fidélité et reproducteurs sonores, jeux électroniques, appareils électriques et électroniques, matériel micro-informatique et périphériques, tous appareils de communication ou de loisirs domestiques et mobiles, appareils de navigation routière, logiciels, ainsi que tous articles complémentaires et annexes, de tous ustensiles de pêche, de chasse.
 - L'importation, l'exportation des produits ci-dessus indiqués, ainsi que de toutes marchandises se rattachant aux objets ci-dessus et, généralement, toutes opérations financières, commerciales ou industrielles se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement.
- 9

- La livraison, le service après-vente, la maintenance, l'installation, la mise en service de tous appareils, ainsi que l'installation, le montage, l'entretien, le réglage, le contrôle, l'achat et la vente de pièces détachées, de tous accessoires et consommables se rapportant à ces familles de produits.
- L'exercice d'une activité d'achat et de vente d'ameublement en tout genre.
- La vente et l'installation de cuisines équipées.
- Tous services, prestations et/ou abonnements connexes et annexes se rapportant à ces familles de produits, l'assistance téléphonique des clients Darty pour tous les produits et services qui leur sont proposés, notamment en micro-informatique et pour les appareils de communication domestiques et mobiles, la distribution d'abonnements à des services de communications électroniques et des services de communication audiovisuelles ainsi que la distribution des équipements associés.
- L'assistance téléphonique des techniciens Darty intervenant sur ces produits soit en atelier, soit au domicile des clients.
- L'activité de courtage en assurances et de mandataire d'intermédiaire en assurances.
- Toutes opérations mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, notamment l'achat de terrains, l'achat en l'état ou la construction d'immeubles à usage commercial, ainsi que la gestion de ces immeubles par voie de location, la prise à bail ou l'acquisition de tous locaux destinés à l'exploitation de son activité.

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits de procès-verbaux constatant ces délibérations pour effectuer toutes les formalités ou dépôts prévus par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

.....

"Extrait certifié conforme à l'original"

